

## Compte rendu de séance

### Séance du 24 juin 2019 à 20H30

L'an 2019 et le 24 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAUVEL Marc Maire

**Présents** : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, Mme BASLÉ Marie-Pierre, Mme MARTIN Bernadette, Mme LERAY Stéphanie, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL, Jacqueline, M. LEBRETON David, M. MARION Bertrand (départ à 21h00).

**Absents excusés** :

M. LETORT Anthony (procuration à M. LERAY Stéphanie)  
M. LETORT Yoann.  
Mme CHESNAIS Laëtitia.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 18/06/2019

**Date d'affichage** : 18/06/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEUX Monique.

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

→ Délibération : Acquisition d'une rampe PMR pour l'église.

#### SOMMAIRE

- Délibération : Budget Commune : Décision modificative pour réajustement écritures d'investissement.
- Délibération : Devis pour pose et dépose de la structure de jeux du Centre de Loisirs.
- Délibération : Validation du projet des travaux d'aménagement Rue de la Cour et place de l'église.
- 2 D.I.A.

→ **M. MARION Bertrand a quitté la séance à 21h00 pour raison personnelle.**

⇒ **2019-06-55 – Budget Commune : Décision modificative pour réajustement écritures amortissement**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour réajuster les écritures d'amortissement qui n'avait pas été prises en compte lors de l'élaboration du Budget Primitif 2019 :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
022 : Dépenses imprévues	1 618.41 €			
6811 : Dotations aux amortissements incorporelles et corporelles		1 618.41 €		
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
28041582 : Autres groupements – Bâtiments et installations				1 618.41 €
21318-102 : Bâtiments communaux		1 618.41 €		

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les écritures d'amortissement ci-dessus.**

⇒ **2019-06-56 – Devis pour pose et dépose de la structure de jeux du Centre de Loisirs**

M. Le Maire rappelle que dans la cadre de la construction du local du Centre de Loisirs, il est nécessaire de déplacer la structure de jeux.

Lors de la précédente séance en date du 25 mai 2019, cette décision avait été reportée.

M. Le Maire présente 2 devis :

<b>Eden-com</b>	<b>4 190.30 € H.T. (5 028.36 € T.T.C.)</b>
<b>SDU</b>	<b>3 930.00 € H.T. (4 716.00 € T.T.C.)</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention pour retenir l'entreprise SDU de Guidel (56) pour un montant de 3 930.00 € H.T.**

⇒ **2019-06-57 – Validation du projet des travaux d'aménagement Rue de la Cour et Place de l'Eglise**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement Rue de la Cour et place de l'église sont prévus dans le cadre du budget 2019. Lors de la commission voirie du lundi 17 juin 2019, le Cabinet LEGENDRE a présenté les plans d'aménagement ainsi que les coûts estimatifs des travaux à réaliser.

→ Coût estimatif Rue de la Cour : **139 000,00 € HT (166 800,00 € TTC)**

→ Coût estimatif Place de l'Eglise : **50 500,00 € HT (60 600,00 € TTC)**

**Soit un total de 227 400,00 € TTC)**

Les propositions sont présentées aux membres du Conseil.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les 2 projets ainsi que les coûts estimatifs.***

⇒ **D.I.A.**

La commune a été saisie de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

→ Un bien est situé 8, rue Emma Herland, cadastré Section A N° 1761 d'une superficie de 387 m<sup>2</sup>.

→ Un bien est situé 15, La Ville en Bois, cadastré Section A N° 1292 d'une superficie de 665 m<sup>2</sup>.

***Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les 2 biens mentionnés ci-dessus.***

⇒ **2019-06-58 – Acquisition d'une rampe PMR pour l'église**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite dans l'église et présente le devis de l'entreprise BLIN Menuiseries d'un montant d 2 400.00 € H.T.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BLIN d'un montant de 2 400.00 € H.T.***

**QUESTIONS DIVERSES**

=> Dans le cadre de la révision du P.L.U. il est nécessaire de créer une commission pour travailler sur le changement de destination des bâtiments :

Membres : - M. DAVENEL Dominique.  
- Mme BASLÉ Marie-Pierre.  
- M. FAUVEL Marc.  
- Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline  
- M. GAUDIN Xavier.

=> Dans le cadre de la révision du P.L.U. il est nécessaire de désigner un élu qui aura pour mission le repérage des haies sur la Commune :

Elu : - M. FAUVEL Marc.

***Prochaine réunion du Conseil Municipal le 15 juillet 2019 à 20h30***